

DEPARTEMENT DU JURA
COMMUNE DE DESNES

PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 8 JANVIER 2026 A 20h

Nombre de membres

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

Date de convocation :

06 novembre 2025

L'an deux mil vingt-six, le 08 janvier à 20h00,
Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu
habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Fabrice GRIMAUT, Maire.
PRESENTS : Christine BERTIN, Jean BONNIN, Fabrice GRIMAUT,
Christian MICHELIN, Nicolas MOUILLOT, Céline PERNOT,
Isabelle PETIOT, Christian ROSSIGNOL, Didier THEVENET
ABSENTS/EXCUSES : Anthony BUATOIS, Alain RENARD
SECRETAIRE : Christine BERTIN

Aucune observation n'étant formulée sur le compte rendu de la séance du 12 novembre 2025,
celui-ci est adopté à l'unanimité.

Urbanisme

- Point concernant les dossiers d'urbanisme

Permis de construire

Demandeur	Adresse	Nature des travaux
ABOUFAID Radouan	Rue des gravières	Maison habitation
CCBHS		Permis d'aménager pour le ponton

Déclaration préalable

Demandeur		Nature des travaux
DUVAL Bastien	2 impasse du Mont Arboz	Fenêtre de toit et isolation par l'extérieur
RAMEAUX Jean-Marie	25 rue de l'église	Changement d'une fenêtre

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

La première réunion communale pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) aura lieu le 27 janvier.

- Aménagement de la zone 1AUh

Le cahier de prescription et le règlement du lotissement sont en cours de rédaction par le bureau d'études et seront présentés lors d'un prochain conseil municipal.

Le dépôt du permis d'aménager est toujours prévu pour fin janvier.

Le dossier loi sur l'eau est toujours en cours d'instruction auprès des services compétents qui ont sollicité quelques informations complémentaires.

Le marché a été publié en décembre et les offres peuvent être déposées par les entreprises jusqu'à fin janvier.

- **Renouvellement des locations de terrains communaux (Délibération n°1 adoptée à l'unanimité des présents)**

Vu les parcelles communales : ZC n° 128 : 12a 60 ca, ZC n°180 : 1ha 31a 82 ca, ZC n°10 : 1

ha 23a 30ca et ZC n°127 : 30ca

Superficie totale : 2ha 68a 02ca

Le Conseil Municipal décide de louer les parcelles précédemment au GAEC BONNIN gratuitement cette année car ces parcelles sont concernées par le projet d'aménagement du lotissement qui fera l'objet d'un commencement de travaux prochainement.

Vu les parcelles communales : ZK n° 48 : 1ha 06a 10ca, ZK n°45 : 4a 94ca, Une partie de la ZK 47 : 15a 00ca

Superficie totale : 1ha 26a 04ca

Le Conseil Municipal décide de louer les parcelles précédemment citées pour une location annuelle de 100 € au GAEC de la Bataille

Vu la parcelle communale cadastrée section ZK n°46

Le Conseil Municipal décide de louer les parcelles précédemment citées d'une superficie totale de 35a 26ca pour une location annuelle de 30 € à Monsieur Alexandre MONNIN

Vu la parcelle communale cadastrée section ZK n°47

Le Conseil Municipal décide de louer les parcelles précédemment citées d'une superficie totale de 70a 09ca pour une location annuelle de 65 € à Monsieur Christian MICHELIN

- **Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) : validation de la révision générale n°2**

Le Conseil Municipal a pris connaissance de la validation de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

Tous les documents correspondants sont en ligne sur le site du pays lédonien.

Personnel communal

- **Médecine préventive CDG (Délibération n°2 adoptée à l'unanimité des présents)**

Le Conseil Municipal accepte de souscrire au service de médecine préventive du centre de gestion au tarif de 120 € par agent (contre 123 € pour l'OPSAT actuellement)

- **Départ en retraite d'un agent communal**

L'ATSEM en poste actuellement dans la classe de maternelle doit prendre sa retraite dans le courant de l'année 2026.

Une offre de candidature sera publiée prochainement afin que les candidatures soient étudiées avant la fin de l'année scolaire.

Travaux et investissements

- Préparation du budget 2026 : point sur les investissements à prévoir

DEPENSES INVESTISSEMENTS (TTC)		RECETTES
Eclairage public	8 500 €	0 € participation financière déjà déduite
Sécurisation fils nus et enfouissement	40 000 €	0 € participation financière déjà déduite
Défense incendie	163 000 €	Dossier en instruction 81 800 € attendus
Travaux annuels en forêt	10 000 €	0 € / ventes de bois
Plantation parcelle 12	90 000 €	37 300 €
Sécurisation de la RD	145 000 €	Amendes de police à solliciter
Aménagement paysager cimetière	3 000 €	Renouvellement des concessions du cimetière
Eglise : électricité	17 000 €	Dossier en instruction 50% attendu
Eglise : vitraux	A prévoir	Dossier en instruction 50% attendu
Travaux eaux pluviales	2 000 €	
Charpente fromagerie	A prévoir	
Terrasse salle des fêtes	A prévoir	

- Travaux terrassement rue des Marronniers

La rue des Marronniers figure au programme des travaux de voirie de la CCBHS pour 2026. Au préalable de la réalisation de ces travaux, il est nécessaire d'effectuer un enlèvement des racines. Le travail est confié à la société JAILLEY TP pour un montant de 1 905 € TTC.

- Forêt : affouage 2025/2026

L'affouage a été partagé.

Les parcelles 18r, 21r, 26aj, 31af, 32af, 34aj, 36af, 36r sont inscrite à l'état d'assiette des coupes 2026. (*Délibération n°3 adoptée à l'unanimité des présents*)

Les parcelles 26aj et 34aj sont destinées à l'affouage (*Délibération n°4 adoptée à l'unanimité des présents*)

Commissions, Syndicats, et communauté de communes

- Compte-rendu des commissions et des syndicats

Le Conseil Municipal a pris connaissance des différents comptes rendus.

Questions et informations diverses

- Enquête publique : installation de tri de piles et accumulateurs sur la commune de Nance (*Délibération n°5 adoptée à l'unanimité des présents*)

L'enquête publique a eu lieu du 12 décembre 2025 au 12 janvier 2026 pour la construction d'une installation de tri de déchets dangereux (piles et accumulateurs) sur le territoire de la commune de Nance sollicité par l'ADLCA

Le Conseil Municipal ne s'oppose pas à ce dossier.

- **Assainissement collectif transfert de la compétence assainissement collectif à la Communauté de Communes Bresse Haute Seille :** Le transfert n'est plus obligatoire laissant ainsi les communes décider. Hauteroche, Domblans, Plainoiseau, Ménétrou le Vignoble, Voiteur, Le Louverot, Commenailles, Château-Chalon et le SIARD ont sollicité le transfert de la compétence assainissement collectif à la communauté de communes.
N'étant pas directement concerné, les élus préfèrent ne pas se prononcer.
Il sera demandé au Syndicat de l'Eau et de l'Assainissement de la région de Bletterans quelle analyse a été faite par le syndicat quant à l'opportunité ou non de transférer la compétence à la CCBHS.
- **FIBRE :** il est rappelé à tous les habitants que le raccordement à la fibre optique n'est pas indispensable sauf si vous souhaitez conserver une ligne fixe et/ou un accès à Internet. Dans ce cas, vous pouvez souscrire dès à présent un abonnement au réseau de fibre optique auprès du fournisseur de votre choix.
Une plaquette d'information a été distribuée aux habitants non raccordés.

Le Conseil Municipal a pris connaissance des informations suivantes :

- Un rappel des règles de sécurité a été adressé aux communes par le Préfet concernant les établissements recevant du public (ERP). (suite au tragique incendie de Crans-Montana en Suisse)
- Les représentations du théâtre à Desnes auront lieu le 31 janvier, le 1^{er} février et le 7 février.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Prochaine séance du Conseil Municipal : mercredi 25 février 2026 à 20h00 (sous réserve)

Le Maire,
Fabrice GRIMAUT

